

# L'approche libérale de la consolidation de la paix : quel rôle pour la sécurité humaine?

Chantal Descarries  
École supérieure d'affaires publiques et internationales  
Université d'Ottawa

## INTRODUCTION

Les changements structuraux internationaux qui marquèrent l'effondrement de l'URSS et la fin de la Guerre froide engendrèrent une croissance des conflits dits intra-étatiques. Ceci complexifia grandement les interventions humanitaires et rendit « désuet » le type d'opération de maintien de la paix qui prévalait dans un contexte de conflits inter-étatiques. Dans de nombreux cas maintenant, l'État s'effondre sous le poids de la guerre civile et les populations civiles deviennent une partie intégrante des conflits puisqu'elles sont prises pour cibles. Une myriade de nouvelles menaces —militaires ou non— pesant sur les civils émergea ou s'accrut et ces menaces à la sécurité des populations présentent dorénavant un aspect transnational important. En effet, les conflits intra-étatiques tendent à déstabiliser les pays voisins et se transforment parfois en conflit régional.

Ces transformations majeures occasionnèrent de nouveaux défis pour la communauté internationale. D'une part, au niveau conceptuel, il semble de plus en plus clair que les « paramètres » de sécurité étatique dits traditionnels ne sont plus adéquats, ou du moins, suffisants, pour jauger les problèmes sécuritaires des populations et des États. D'autre part, les États qui se relèvent d'un conflit ou d'une crise majeure requièrent une aide internationale soutenue afin de retrouver leur habileté à remplir leurs fonctions wébériennes, c'est-à-dire être en mesure d'assurer la pérennité des frontières et du territoire et assurer la sécurité de leurs citoyens. En somme, la sécurité des individus ne semble plus se réduire à la sécurité de l'État et il s'avère impératif de restaurer les États et leurs institutions pour parvenir à une paix et une sécurité durables.

C'est dans ce contexte que la décennie 1990 a vu naître deux concepts qui se traduisirent tous deux par des actions internationales d'envergures à caractère multilatéral : la consolidation de la paix et la sécurité humaine. La consolidation de la paix et la prévention des conflits furent considérées comme des vecteurs essentiels pour promouvoir la sécurité humaine des populations au sein des États sortant d'une guerre ou pour éviter qu'un conflit éclate et entraîne une détérioration dramatique de la sécurité humaine. Pour le Ministère des Affaires étrangères et du commerce international du Canada (MAECI), « la consolidation de la paix désigne les efforts faits pour promouvoir la sécurité humaine dans des sociétés aux prises avec des conflits » (MAECI, 1997). Bref, selon cette perspective partagée par d'autres (Hampson et Penny, 2007: 549), la sécurité humaine est l'un des objectifs principaux à atteindre dans le cadre des opérations de consolidation de la paix. Comme il sera expliqué dans la deuxième section de ce texte, le bilan des activités de consolidation de la paix n'est pas très reluisant et ceci donna lieu à la remise en question de l'approche dite « libérale » de la consolidation de la paix. Les tenants du concept de la sécurité humaine insistent sur le potentiel positif d'une approche axée sur la sécurité humaine de la consolidation de la paix. Selon cette conception, la sécurité humaine est plus qu'un objectif à atteindre, mais est une façon de parvenir à des méthodes efficaces de consolidation de la paix, qui elles-mêmes se traduiraient par une sécurité humaine accrue en bout de ligne.

Ce travail expliquera d'abord ce en quoi consiste le concept de sécurité humaine, sa présence dans la sphère nationale et internationale, et détaillera les nombreuses critiques qui ont été formulées. Ensuite, la définition et les critiques concernant la consolidation de la paix seront également passés en revue. À la lumière de ces constats, il sera question d'explorer si, malgré ses lacunes, une approche de la consolidation de la paix axée sur la sécurité humaine pourrait avoir une certaine valeur ajoutée et contribuer à l'achèvement d'une paix durable et au succès de ce type d'intervention.

## **LA SÉCURITÉ HUMAINE : DÉFINITIONS, CRITIQUES ET CONTROVERSES**

La fin de la Guerre froide engendra une réévaluation, pour ne pas dire une révolution, des préceptes, politiques et théories en vigueur dans les sphères intellectuelles en relations internationales et dans les cercles décisionnelles. Plus spécifiquement, les études concernant la sécurité subirent des changements importants et il devint évident qu'une nouvelle approche était nécessaire. En effet, le cadre analytique qui servait à étudier, à expliquer et à prévenir les guerres entre les États se révéla

inutile face aux guerres intra-étatiques et face aux nouveaux types de menaces qui gagnèrent en importance (Human Security Center, 2005 : VIII). La nature des menaces qui mettent en péril la sécurité des individus –ainsi que la paix et la sécurité internationale— se transforme; le spectre des menaces non militaires et à caractère transnational s'élargit. Dans l'Agenda pour la Paix (1992), Boutros-Boutros Ghali prend acte de ces transformations significatives et appelle à des changements conséquents dans l'action de l'ONU : « Alors même que de nouvelles possibilités s'offrent ainsi à l'Organisation [des Nations unies], les efforts qu'elle déploie en vue d'instaurer la paix et la sécurité doivent dépasser le domaine de la menace militaire » (Boutros-Ghali, 1992: 4).

En somme, les politiques traditionnelles de sécurité étatique qui concernent les frontières et le territoire de l'État devinrent inadéquates à l'égard des menaces qui mettent effectivement en danger les individus dans le contexte des années 1990. Il devient incontestable que la sécurité de l'État n'équivaut pas nécessairement à celle des personnes, ni même à la sécurité internationale compte tenu de l'ampleur des facteurs transnationaux de l'insécurité humaine (guerres civiles/régionales, réfugiés, terrorisme, crime organisé, menaces environnementales).

C'est dans un effort de recentrer l'attention vers l'individu, l'ultime bénéficiaire de toutes politiques de sécurité, que le concept de sécurité humaine a vu le jour. Le fondement au cœur de cette notion est une approche sécuritaire ayant comme référent l'individu, et non l'État et ses frontières. Tel que le résume le tableau suivant, ce changement de cadre engendre des implications significatives.

Type de sécurité	Référent	Objectif	Menaces potentielles
<b>Sécurité traditionnelle</b>	État	Maintenir l'intégrité de l'État	Guerres inter-étatiques, prolifération nucléaire, révolution
<b>Sécurité humaine</b>	Individu	Assurer l'intégrité de l'individu	Épidémies, pauvreté extrêmes, violations des droits humains, catastrophes naturelles, etc.

*(Liotta et Owen, 2006 : 38)*

Bien que l'idée d'élargir la notion de sécurité traditionnelle était déjà présente, la sécurité humaine hérita d'une première définition suite à la parution du rapport annuel du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur le développement humain en 1994. Ce rapport fait mention de sept aspects centraux pour assurer la sécurité d'un individu; la sécurité économique, alimentaire, sanitaire, environnementale, personnelle, communautaire et politique (PNUD, 1994 : 26). Le PNUD opta pour une définition très étendue de la sécurité humaine incluant plusieurs types de menaces non violentes et de nature chronique tels que la faim et la pauvreté. La définition du PNUD incarne une vision large de la sécurité humaine; il s'agit de mettre l'individu à l'abri de la « peur » et du « besoin ». Il existe une approche plus minimale de la sécurité humaine qui limite l'ambition et les objectifs des politiques de sécurité humaine à mettre l'individu à l'« abri de la peur » uniquement. Le gouvernement du Canada se fit porte-parole du concept de sécurité humaine pendant les années 1990 et concentra son attention sur la version plus étroite de celui-ci. Les actions du Canada entreprises dans le cadre son agenda de sécurité humaine, allant de l'initiative pour la mise sur pied de la Cour pénale internationale au traité pour l'interdiction des mines antipersonnel, mettent l'accent sur les menaces de nature violente et même immédiate (Maclean, 2006 : 95). Ces deux approches ne sont pas contradictoires, mais plutôt complémentaires. La complémentarité caractérise également la relation entre la sécurité humaine et étatique. Ces deux types de sécurité, loin de s'opposer, se renforcent mutuellement et c'est d'ailleurs la raison pour laquelle plusieurs mesures concrètes visant à promouvoir la sécurité humaine s'attaquent par le fait même au renforcement des institutions étatiques. L'achèvement de la sécurité humaine en fait renforce la sécurité étatique et ne la remplace pas (Krause, 2007 : 13). Toutefois, la raison d'existence du concept de la sécurité humaine est justement due au fait que la sécurité étatique ne suffit pas à la sécurité des populations (HS Center, 2005 : VIII).

La sécurité humaine gagna rapidement en importance dans les milieux décisionnels et dans les organisations internationales sans pour autant faire l'objet d'un consensus quant à sa définition, ce qui rendu ce concept particulièrement vulnérable aux critiques. Il est donc important de discuter de ces critiques avant d'aborder les possibles bénéfices d'une approche de sécurité humaine pour la consolidation de la paix.

### ***La sécurité humaine : objet d'un examen critique***

Certains ont vu en l'arrivée du concept de sécurité humaine une véritable révolution, un changement dans le paradigme sécuritaire qui ouvrirait la porte à un cadre d'action

plus efficace pour assurer le bien-être et la sécurité des individus, et par conséquent la stabilité et la sécurité internationale. Toutefois, plusieurs auteurs rejettent cette affirmation plaidant au contraire que le concept de sécurité humaine, étant trop vague et démesurément inclusif, n'apporte que très peu de bénéfice réel, que ce soit au niveau conceptuel ou au niveau de la formulation des politiques. David Chandler, par exemple, observe que malgré l'ampleur de l'utilisation du terme « sécurité humaine » au niveau discursif, très peu de résultats concrets peuvent être associés à ce concept. Pour lui, les tenants de cette approche tendent à mélanger les objectifs normatifs à ce qui prévaut effectivement au niveau des politiques (Chandler, 2008: 428-429). Similairement, Roland Paris soutient que le concept de sécurité humaine n'est guère en mesure d'offrir un guide utile pour les décideurs politiques ou même un cadre pertinent pour les analystes. L'ambiguïté du concept quant à son exacte définition fait en sorte que la sécurité humaine désigne pratiquement tout et est donc en pratique inutilisable puisqu'il ne peut servir à établir des priorités pas plus qu'il ne peut aider les décideurs à trouver des solutions (Paris, 2001 : 92-93). Le terme sécurité humaine ne serait ainsi qu'une « étiquette » apposée sur des activités afin de les justifier sur une base éthique et morale (MacLean, 2006: 95).

Dans un autre ordre d'idées, il est possible de dire que la définition de la sécurité humaine est si large et vague qu'intégrer cette notion dans un agenda de politique étrangère, tel que le Canada l'a fait, permet pour les États de mener une politique étrangère ad hoc leur permettant de choisir parmi un éventail de possibilités quelles initiatives il est préférable de mettre de l'avant. Ce thème de politique étrangère serait donc choisi davantage pour sa flexibilité que pour sa véritable valeur comme cadre stratégique.

En dépit de ces critiques dépeintes ci-haut, l'approche de la sécurité humaine compte de nombreux adeptes tant dans les cercles décisionnelles que dans les milieux académiques. Tout d'abord, force est de constater que la sécurité humaine a le mérite de prendre en considération la complexité des menaces et des défis en matière de sécurité et de susciter des débats et discussions indispensables à ce sujet. Keith Krause considère que « the discourse and practice of human security leads states and policy-makers to focus on different issues, to ask different questions, and to promote different policies, policies that are having a significant impact on the international security agenda for the 21<sup>st</sup> century » (Krause, 2007 : 2). Oliver P. Richmond abonde dans le même sens, il mentionne qu'en adoptant une approche de sécurité humaine, il devient possible de mieux comprendre ce qui cause l'insécurité

(Richmond, 2006 : 77). Nicholas Thomas et William T. Tow soutiennent que la sécurité humaine, lorsque définie de façon plus étroite, possède certainement une valeur ajoutée en termes de formulation des politiques publiques et est donc un concept qui mérite l'attention qui lui est portée (Thomas et Tow, 2002 : 178). D'ailleurs, des efforts significatifs furent entrepris pour améliorer la réputation de la sécurité humaine concernant sa validité conceptuelle et pratique. En 2000, l'ONU créa la Commission sur la sécurité humaine qui « se pencha sur les façons de conceptualiser les activités et les objectifs politiques nécessaires pour mettre de l'avant la sécurité humaine au sein des efforts de l'ONU » (Jeannotte, 2006).

Les partisans de cette approche font notamment valoir que la sécurité humaine amène un changement de perspective adéquat et indispensable compte tenu des réalités sécuritaires contemporaines. Ce nouvel angle d'approche génère un cadre d'analyse et d'action qui redonne à l'individu sa juste place dans les priorités en matière de politique de sécurité. Selon les tenants de la sécurité humaine, il en va de l'efficacité de toute une gamme de politiques étrangères et de la sécurité internationale. Il semble cependant y avoir divergence quant il s'agit de « choisir » entre une approche étroite ou inclusive de la sécurité humaine. Certains mettent en valeur le potentiel d'une approche large pour comprendre l'ensemble des causes d'insécurité, tandis que d'autres, préfèrent réduire la portée de la sécurité humaine afin que la théorie se traduise plus aisément en pratique par des politiques concrètes.

## 1. LA CONSOLIDATION DE LA PAIX LIBÉRALE

Cette section brosse le portrait de l'approche libérale de la consolidation de la paix et des critiques qui sont formulées à son endroit. À la lumière de ces informations, il sera possible d'évaluer de quelle façon une approche axée sur la sécurité humaine peut s'intégrer et potentiellement contribuer à l'achèvement d'une paix durable.

Bien que certaines activités menées typiquement dans le cadre de la consolidation de la paix puissent être effectuées avant et pendant un conflit, il est généralement accepté que cette forme d'opération désigne l'ensemble des activités entreprises dans une période post-conflit, par l'ONU principalement, afin d'instaurer une paix durable (Légaré 2010). Les actions menées pour consolider la paix trouvent leurs fondements dans le modèle de paix recherché, c'est-à-dire, la paix dite « libérale ». La consolidation de la paix qui existe aujourd'hui se traduit concrètement par des opérations internationales d'envergures tentant de réformer, transformer, de reconstruire dans certains cas, un État qui incarne et soutient les principes de l'ordre

libéral tel que la démocratie, la libéralisation économique et les droits humains.

Entre 1989 et 1999, quatorze missions de consolidation de la paix furent déployées dans des environnements très variés et complexes, tous émergeant de guerres civiles. La stratégie mise de l'avant par l'ONU afin de promouvoir la paix libérale dans l'ensemble de ces situations peut se résumer essentiellement à deux démarches : la libéralisation économique et la démocratisation politique (Paris, 2004 : 3-5). La communauté internationale concentra ses efforts pour atteindre de façon rapide ces objectifs et sous-estima vraisemblablement l'effet déstabilisateur de la mise en œuvre de telles transformations dans une situation post-conflit. En effet, il devint flagrant qu'au lieu de favoriser une paix stable et durable comme les prémisses de la paix libérale le présupposent, la libéralisation économique et une rapide démocratisation exacerbèrent les tensions présentes dans la société (Paris, 2010 : 341). Tel qu'avancé par Roland Paris, il demeure souhaitable de parvenir dans ces États ravagés par les guerres civiles à une démocratie et une économie libérale, mais il semble de plus en plus évident que la phase de transition favorise les rivalités et les tensions plus que la paix et la stabilité (Paris, 2004).

Le bilan des opérations visant à instaurer une paix durable dans les pays récemment ravagés par des crises et des conflits est mitigé. Environ un cinquième des États, un tiers même selon certaines estimations, succombent de nouveau à un conflit dans les cinq années suivant une opération de consolidation de la paix (Call et Cousens, 2004 : 5-7). La prochaine section jette la lumière sur certaines des critiques formulées à l'endroit de la consolidation de la paix. Ces critiques brièvement expliquées ci-après et les exemples fournis permettront ensuite de mieux comprendre la valeur d'une approche de sécurité humaine de la consolidation de la paix.

### ***L'État dans la vision libérale de la consolidation de la paix***

Avec les missions de consolidation de la paix qui prévalent aujourd'hui, l'atteinte des objectifs de réformes politique et économique se matérialise principalement par la construction et le renforcement des institutions étatiques. Dans la conception libérale de la paix, les institutions étatiques (armée, police, système judiciaire, etc.) sont des éléments essentiels à la libéralisation économique efficace, à la stabilité, à la gestion pacifique et durable des conflits, au développement et à la croissance. Or, la vision de l'État que les intervenants tentent de mettre sur pied est réductrice et trop étroite selon certains auteurs, ce qui les amènent à questionner l'efficacité d'une approche de consolidation de la paix basée sur ce statebuilding :

« The models of the state that have dominated international peacebuilding operations fundamentally misconstrue key dimensions of the nature of political community, and particularly of participatory, democratic political community. These models are therefore often poorly adapted to supporting the emergence of viable political community, especially in societies struggling with the aftermath of violent division » (Brown, Boege, Clements et Nolan, 2010: 100)

Selon cette critique, la consolidation de la paix entretient une conception « mécanique » de l'État, réduisant son existence à l'instauration d'institutions étatiques fiables, négligeant l'aspect social, culturel et traditionnel d'une communauté politique viable. Cette négligence a pour effet de reléguer au second plan les questions de citoyenneté, de légitimité et de participation qui pourtant forment l'assise d'un État stable. Jonathan Goodhand et Mark Sedra indiquent dans leur analyse du processus de consolidation de la paix en Afghanistan que les « donors adopted a limited and formalistic approach to ownership in the security sector. By focusing narrowly on formal state institutions, donors have failed to engage effectively with non-state security systems and actors » (Goodhand et Sedra, 2010: 87). Pour eux, cette approche explique en large parti les problématiques récurrentes et les échecs en matière d'amélioration de l'environnement sécuritaire. Cet accent disproportionné mis sur les institutions étatiques centrales débouche trop souvent sur des processus politiques déconnectés des pratiques sociales et valeurs en vigueur dans la société hôte. Par exemple, lors de la Conférence de Bonn en décembre 2001, tenue afin de recréer l'État afghan et d'assurer la paix et la sécurité, la construction d'un État central fut l'option privilégiée. Or, traditionnellement, le système politique et social afghan, dans ses moments les plus stables, était caractérisé par une forte décentralisation et par le caractère informel du domaine politique. Ce décalage entre l'organisation politique promue suite à la Conférence et la tradition afghane a certainement contribué aux difficultés qui existent aujourd'hui, notamment en délégitimant l'État aux yeux de la population (Goodhand et Sedra, 2010).

Les institutions étatiques ont certainement un rôle à jouer dans le succès des opérations de consolidation de la paix, que ce soit en assurant les mécanismes nécessaires à la sécurité et par la livraison de service de base, ou par la présence de forum politique stable (Call et Cousens, 2008 : 10). Toutefois, un État viable et en mesure d'être vecteur d'une paix durable et libérale ne se résume pas aux institutions



financées et mises en place grâce à la communauté internationale. C'est cette vision limitée de l'État qui, selon les critiques, freine les opérations de consolidation de la paix dans leur réussite.

### ***La société civile et l'appropriation locale du processus de paix dans le cadre de la consolidation***

Il devint de plus en plus clair à la lumière des problèmes rencontrés dans les missions de consolidation de la paix tout au long des années 1990 qu'il est vitale que la société civile prenne activement part au processus et à la consolidation de la paix afin que ceux-ci soient légitimes et aient une chance d'être couronnés de succès (Paris, 2010 : 342). Aussi, la sécurité des populations et leur bien-être sont également reconnus comme des composantes clés, indispensables au bon déroulement des opérations visant à consolider la paix. En effet, tel que mentionné plus haut, il est explicitement reconnu dans la définition même de la consolidation de la paix, formulée par Boutros-Ghali, que la consolidation de la paix passe par l'amélioration des conditions de vie de la population (Hampson et Penny, 2007 : 549).

Malgré ceci, les opérations de consolidation de la paix furent fréquemment critiquées pour considérablement négliger l'importance des besoins des populations et la participation de la société civile locale à l'ensemble du processus entrepris pour remettre le pays sur la voie de la paix. En outre, lorsque les intervenants s'intéressent effectivement aux besoins et à la participation de la population, ils furent critiqués de le faire uniquement dans une logique utilitaire, d'un point de vue d'efficacité, et non dans une optique de légitimité : « Peacebuilding does not treat the subjects of peacebuilding as aims in themselves, but as objects or means to the preservation of international order » (Tadjbakhsh, 2010 : 125). Mais cette conception utilitaire du rôle de la société civile semble mener à une appropriation locale superficielle et insuffisante pour asseoir une véritable légitimité.

L'exemple afghan démontre bien ce genre de lacunes. Goodhand et Sedra observent un contraste inquiétant entre les discours officiels et la pratique dans la réalité concernant l'appropriation locale du processus de réforme de l'État en Afghanistan. Comme ils l'indiquent, l'appropriation locale afghane fut considérée comme une des forces du JCMB et du ANDS<sup>1</sup>. Toutefois, en analysant les faits, il devient évident que les pays donateurs et les agences internationales exercent un contrôle très fort sur les documents produits, sur les priorités adoptées et sur les ministères afghans.

---

<sup>1</sup>. Respectivement, « Joint Coordination and Monitoring Board » et « Afghanistan National Defense Strategy »

Selon ces auteurs:

« The result is an extremely circumscribed understanding and operationalisation of ownership, in which a narrow clique of technocrats align themselves behind Western priorities. Not only has this approach fragmented the government politically but also it has de-legitimized many of the reform processes that donors have fostered » (Goodhand et Sedra, 2010: 92).

Les pratiques de la communauté internationale qui défavorisent une véritable appropriation locale résultent selon les auteurs du fait que l'aide au développement est axée sur l'offre (des donateurs), et non sur la demande (des populations locales). Cette analyse rejoint celle de Richmond qui critique et qualifie d'« institutionnelle » la façon dont les objectifs de sécurité humaine sont introduits dans les opérations de consolidation de la paix. Selon lui, les grands donateurs menant les projets libéraux de paix conditionnent l'octroi de fonds pour la société civile à leur « contribution » au grand projet libéral de la paix. Ainsi, même s'il existe effectivement une tendance à valoriser l'approche « de bas en haut », le résultat encouru n'est pas l'émergence d'un consensus local sur les actions à mettre en œuvre, mais plutôt, l'imposition indirecte (par l'octroi de fonds) du consensus international (paix libérale) (Richmond, 2005 : 132-134).

### ***La légitimité contestée du processus de paix***

Les deux critiques précédentes concernant les institutions étatiques et l'appropriation locale sont intrinsèquement liées aux questions de légitimité. Le degré de légitimité que la population accorde au processus de paix, à l'intervention internationale et aux objectifs de paix libérale se reflète dans la légitimité de l'État né de ce processus. La légitimité est cœur du renforcement de l'État et inversement, la fragilité étatique n'est pas uniquement un problème de capacités, de ressources, de pouvoir et d'institutions, mais aussi, et peut-être même surtout, de légitimité (Brown, Boege, Clements et Nolan, 2010 : 107). Les opérations de consolidation de la paix qui sont d'une envergure inégalée, touchant virtuellement tous les secteurs de la société et ne favorisant pas une véritable participation locale, posent effectivement des défis considérables en termes de légitimité. Il est même possible de penser que le bilan décevant de ces missions trouve racine, du moins en grande partie, dans l'incapacité de ces opérations (et conséquemment, des effets et résultats de ces opérations) à acquérir une réelle légitimité interne.

## QUELLE VALEUR AJOUTÉE POUR UNE APPROCHE DE SÉCURITÉ HUMAINE À LA CONSOLIDATION DE LA PAIX?

Pour la plupart, les critiques faites à l'endroit de la consolidation de la paix libérale appellent non pas au rejet total des prémisses de la paix libérale (rejet des démocraties, de l'État de droit, de l'économie ouverte, des droits humains) mais plutôt à une réévaluation en profondeur et à un examen plus critique des méthodes utilisées et des priorités accordées aux différentes activités pour y parvenir (Paris, 2010 : 339). C'est dans cette optique que l'approche de la sécurité humaine pose un regard critique sur la consolidation de la paix libérale et propose une vision différente de la façon de parvenir à une paix durable. Cette section présente la manière dont une approche de sécurité humaine à la consolidation de la paix peut répondre aux difficultés soulevées –appropriation locale, lien État-société-légitimité– et ainsi améliorer la « performance » de la consolidation de la paix.

### *La sécurité humaine et la légitimité étatique*

Comme il a été souligné à maintes reprises, la carence en légitimité des opérations de consolidation de la paix est un obstacle réel et particulièrement difficile à surmonter. Oliver P. Richmond, Edward Newman et Shahrbanou Tadjbakhsh mettent tout trois l'accent sur les bénéfices qu'une approche de la sécurité humaine de type « émancipatoire » peut avoir sur la légitimité de ces missions et sur la relation entre les citoyens et l'État (Richmond, 2007; Tadjbakhsh, 2010; Futamura, Newman et Tadjbakhsh, 2010). La sécurité humaine dans sa version émancipatoire est définie comme suit :

« The human security approach, in its broad emancipatory notion, is also an ethical framework because of its focus on the broad needs and aspirations of individuals qua persons. It extends the notion of "safety" to a condition beyond mere existence (survival and bare life) to a life worth living: hence, welfare, well-being and dignity of human beings » (Tadjbakhsh, 2010: 123)

Sous cet angle, les questions de légitimité importent non pas en raison de leur contribution à l'efficacité d'une mission, mais pour des raisons éthiques, en référence aux normes et valeurs de la population qui peuvent mener à un objectif commun à atteindre. La différence cruciale entre la sécurité humaine présente jusqu'à maintenant dans la consolidation de la paix, c'est qu'il s'agit seulement de faire participer la société civile au projet de paix libérale importé « clé-en-main », tandis

qu'avec la version émancipatoire, il s'agit d'autonomiser la société civile locale afin que celle-ci puisse prendre le contrôle du projet de paix de la façon qui convient le mieux au pays, appuyée par l'intervention de la communauté internationale. C'est en agissant ainsi que la consolidation de la paix peut réussir à acquérir une plus grande légitimité (Tadjbakhsh, 2010 : 124).

La vision étroite de l'État que les intervenants entretiennent nuit vraisemblablement à sa légitimité et par conséquent, à l'ensemble du processus de paix. Une approche axée sur la sécurité humaine accroît l'importance accordée aux relations entre la société et l'État —le contrat social. En effet, en accordant une importance beaucoup plus centrale et prioritaire à la sécurité des individus et à leur bien-être, l'État est alors à même de remplir ses fonctions qui lui sont attribuées en vertu du contrat social. Avec comme priorité la sécurité des individus, l'État assure sa principal fonction, protéger ces citoyens, en retour de quoi, ceux-ci lui octroieront la légitimité de gouverner. C'est dans ce but que la livraison de service de base à la population et le maintien de l'ordre par l'État devrait être l'ultime priorité (Krause, 2007 : 8; Brown, Boege, Clements et Nolan, 2010 : 100,106,109; Tadjbakhsh, 2010 : 125).

Bien que ces éléments soient déjà présents dans les opérations de paix actuelles, certains exemples précis démontrent non seulement que le bien-être des citoyens est trop souvent relégué au second rang, derrière les questions de sécurité traditionnelle, mais aussi, comment en ayant comme première priorité la sécurité humaine, les actions menées seront en bout de ligne plus efficaces. Par exemple, la façon dont la question du trafic de drogue en Afghanistan est traitée démontre que les motivations à régler le problème sont d'ordre stratégique et relèvent de la sécurité traditionnelle (éviter que l'État devienne narco-mafieux et pose une menace à la sécurité régionale et pour couper le financement au Taliban). Ces intérêts de sécurité sont parfois loin d'être cohérents avec ceux de la population afghane. En effet, le gouvernement américain proposa d'effectuer des pulvérisations aériennes pour éradiquer la culture de pavot. Ceci aurait été préjudiciable aux fermiers afghans, endettés, et dépendants de cette culture pour leur subsistance (Tadjbakhsh, 2007 : 518-519). Jusqu'à présent, l'échec des méthodes de répression pour éliminer la culture du pavot est flagrant principalement parce que les fermiers afghans continuent d'opter pour cette culture qui leur offre un moyen de subsistance. Une approche axée sur la sécurité humaine conduirait les intervenants à dévouer beaucoup plus d'effort afin d'offrir aux fermiers une alternative de culture viable.

En somme, pour Richmond, l'approche de la sécurité humaine émancipatoire permet d'implémenter une paix concertée et un contrat social viable entre l'État et les citoyens, deux éléments conduisant à une paix durable (Richmond, 2007 : 462).

Bref, la sécurité humaine pourrait principalement contribuer à la consolidation de la paix en vertu de son aptitude à stimuler la légitimité de l'ensemble du processus et à favoriser une compréhension globale de la situation dans laquelle les missions de consolidation de la paix évoluent et des causes sous-jacentes aux conflits.

## CONCLUSION

L'approche de sécurité humaine représente une avenue intéressante pour adresser les problèmes qui affectent dans le contexte actuel les opérations de consolidation de la paix et a un potentiel qui mérite d'être exploré davantage du point de vue des chercheurs et mis en pratique plus souvent et même systématiquement pour les intervenants. Un changement d'angle semble indispensable car les méthodes de consolidation de la paix se butent à des problèmes majeurs qui requièrent une évolution des techniques et stratégies mises en œuvre. Faire participer plus la société locale au projet de paix libérale semble insuffisant; il faut, telle que le prescrit l'approche de la sécurité humaine, parvenir à l'autonomisation de la société civile locale pour que celle-ci soit en mesure de construire la paix voulue. Ce faisant, l'approche de la sécurité humaine de la consolidation de la paix permet d'accroître le niveau de légitimité de l'opération, et ainsi, ses chances de succès.

En l'absence d'un volet comportant des « recommandations de politique », la sécurité humaine dans le domaine des opérations de la paix risque de demeurer au stade de la théorie. En effet, malgré une approche qui semble indispensable et tout à fait appropriée en raison des changements structuraux internationaux expliqués en première partie, peu, sinon aucune, mise en pratique concrète ne semble émerger dans les discours plaidant en faveur d'une approche de la sécurité humaine pour la consolidation de la paix. En fait, les recommandations de politiques qui découlent de la sécurité humaine se confondent avec ce qui se fait à l'heure actuelle dans la consolidation de la paix. Pourtant, les missions dans leur format actuel ne constituent pas une véritable approche de la sécurité humaine. Il n'est donc pas clair quelles actions spécifiques et distinctes une approche de sécurité humaine permettrait de mettre en œuvre.

Peut-on finalement penser que la sécurité humaine a un rôle à jouer dans la consolidation de la paix? Un rôle? Certainement. Mais il ne faudrait pas surestimer le potentiel « révolutionnaire » de cette approche puisque plusieurs des éléments qui reposent au centre de cette approche sont déjà présents dans la consolidation de la paix.

L'approche de la sécurité humaine comporte des faiblesses notoires qui demandent d'être adressées sérieusement. Par exemple, les tenants de l'approche émancipatoire de la sécurité humaine semblent s'attendre à ce que le consensus local formé suite à une véritable appropriation du processus par la société soit conforme, dans les grandes lignes, au consensus international de la paix libérale. Or, Tadjbakhsh reconnaît que l'émancipation recherchée via la sécurité humaine implique « accepting difference and deviation, alternative values, and new relationships » (Tadjbakhsh, 2010 : 123). La communauté internationale est-elle prête alors à accepter que ces différences mènent à autre chose que les principes (démocratie, droits de la personne, État de droit) qui sous-tendent la paix et l'ordre libéral?

Les auteurs mentionnent qu'il est important de considérer que toute société civile n'est pas nécessairement en faveur de la paix et qu'il faut savoir promouvoir et autonomiser « la bonne » société civile, sans l'idéaliser (Futamura, Newman et Tadjbakhsh, 2010). Toutefois, le problème épineux de la corruption parmi les élites de la société civile ne figure pas parmi les sujets abordés. Est-ce que la gouvernance informelle locale, qui est parfois caractérisée par des relations de clientélisme et par des régimes néo-patrimoniaux, fait partie de ces divergences qu'il faut accepter? Ces questions sont fondamentales et les tenants de l'approche de la sécurité humaine doivent les explorer afin d'étayer et de renforcer la valeur d'une telle approche pour la consolidation de la paix.

## BIBLIOGRAPHIE

- Boutros-Ghali, Boutros 1992. *An Agenda for Peace : Preventive Diplomacy, Peace-making and Peace-keeping*. New York : Organisation des Nations unies
- Brown, Anne M. Volker Boege, Kevin p. Clements et Anna Nolan. 2010. « Challenging Statebuilding as Peacebuilding-working with hybrid political orders to build peace » dans Richmond (dir.) *Palgrave advances in peacebuilding. Critical developments and approaches*. Palgrave Mcmillan
- Call, Charles T. et Elizabeth M. Cousens. 2008. « Ending Wars and Building Peace: International Responses to War-Torn » *International Studies Perspectives* 9.
- Chandler, David. 2008. « Human Security : The Dog That Didn't Bark ». *Security Dialogue* 39 (4).
- Futamura Madoka, Edward Newman et Shahrbanou Tadjbakhsh 2010. *Towards a Human Security Approach to Peacebuilding*. Research Brief. United Nations University.
- Futamura, Madoka et Edward Newman. 2010. « Workshop report: « peacebuilding in conflict-affected societies: comparative experiences and local perspectives ». *Journal of Peacebuilding and Development* 5 (2).
- Gervais, Myriam. 2002. *Sécurité humaine: Approche centrée sur les problèmes structurels*. Discussion Paper no 94. Programme Genre et sécurité humaine. McGill University.
- Goodhand, Jonathan et Mark Sedra. 2009. « Who owns the peace? Aid, reconstruction, and peacebuilding in Afghanistan » *Disasters*, published online in advance of print (March 2009).
- Hampson Fen O. et Christopher K. Penny. 2007. « Human Security » dans Weiss et Daws. *The Oxford Handbook on the United Nations*. Oxford Press.
- Haut Commissariat aux Droits de l'homme 2010. *International law*. En ligne. <http://www2.ohchr.org/english/law>
- Human Rights Watch 2004. « La guerre en Irak: Tout sauf une intervention humanitaire »
- Human Security Center 2005. *Human security Report 2005: War and Peace in the 21<sup>st</sup> Century*. Oxford University Press.
- Jabri, Vivienne. 2010. « War, government, politics : a critical response to the hegemony of the liberal peace » dans Richmond (ed.) *Palgrave advances in peacebuilding critical developments and approaches*. Palgrave Macmillan.
- Jeanotte, Marc. 2006 « Sécurité humaine ». Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix. En ligne. <http://www.operationspaix.net/Securite-humaine,7315>
- Joyner, Christopher C. 2007. « The Responsibility to Protect ». *Virginia Journal of International Law* 47 (3).
- Krause, Keith et Oliver Jutersonke. 2005. « Peace, Security and Development in Post-Conflict Enironments ». *Security Dialogue* 36 (4).
- Krause, Keith. 2007. *Toward a Pratical Human Security Agenda*. Geneva Centre for the Democratic Control of Armed Forces (DCAF). Policy Paper No 26.
- Légaré, Katia. 2010. « Consolidation de la paix ». Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix. En ligne. <http://www.operationspaix.net/Consolidation-de-la-paix,6947>
- Liotta, P.H. et Taylor Owen. 2006. « Why Human Security? » *The Whitehead Journal of Diplomacy and International Relations* 7 (1).
- MacLean, George. A. 2006. « Human Security and the Globalization of International Security ». *The Whitehead Journal of Diplomacy and International Relations* Winter-Spring 2006.
- Ministère des Affaires Étrangères et du Commerce Internationale et Agence Canadienne de Développement International. 1997. *Cadre stratégique de la consolidation de la paix*. Ottawa.
- Paris, Roland. 2001. « Human Security. Paradigm Shift or Hot Air? » *International Security* 26 (2).
- Paris, Roland. 2004. *At war's end. Building Peace After Civil Conflict*. Cambridge University Press.
- Paris, Roland. 2010. « Saving liberal peacebuilding ». *Review of international studies* 36.
- Pratt, Cranford. 1999. « Competing Rationales for Canadian Development Assistance ». *International Journal* 54 (2).
- Programme des Nations unies pour le développement. 1994. *Rapport sur le développement humain 1994*. New York : Organisation des Nations unies.
- Pugh, Michael, Neil Cooper et Mandy Turner. 2008. « Conclusion: The Political Economy of Peacebuilding –Whose Peace? Where Next? » in Pugh, Cooper et Turner (eds.). *Whose Peace? Critical Perspectives on the Political Economy of Peacebuilding*. Palgrave Macmillan.

- Richmond, Oliver P. 2001. « The Limits of UN Multidimensional Peace Operations ». Dans Richmond et Newman (eds.). *The United Nations and Human Security*. Palgrave Macmillan
- Richmond, Oliver P. 2005. *The Transformation of Peace*. Palgrave Macmillan.
- Richmond, Oliver P. 2006. « Human Security and the Liberal Peace: Tensions and Contradictions ». *The Whitehead Journal of Diplomacy and International Relations* (winter-spring 2006).
- Richmond, Olivier P. 2007. « Emancipatory forms of human security and liberal peacebuilding ». *International Journal* Summer 2007.
- Tadjbakhsh, Shahrbanou et Anuradha Chenoy. 2006. *Human security : Concepts and implications*. Routledge.
- Tadjbakhsh, Shahrbanou. 2007. « La fragilité des États vue sous l'angle de la sécurité humaine » dans Châtaigner et Magro (dir.). *États et Sociétés fragiles. Entre conflits, reconstruction et développement*. Édition Karthala.
- Tadjbakhsh, Shahrbanou. 2010. « Human Security and the Legitimation of Peacebuilding » dans Richmond (dir.) *Palgrave advances in peacebuilding. Critical developments and approaches*. Palgrave Macmillan
- Thomas, Nicholas et William T. Tow. 2002. « The Utility of Human Security: Sovereignty and Humanitarian Intervention ». *Security Dialogue* 33 (2).